

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 NOVEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept novembre, à onze heures, le Conseil Municipal de la commune de Champillon s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc BEGUIN, Maire, en vertu de la convocation du 12 novembre 2018.

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Martine LAUNER ; Madame Claudine MARQUES ; Madame Annick CHAYOUX ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT ; Monsieur Sylvain COCHET ; Madame Marie-Madeleine ADAM et Monsieur James GUILLEPAIN

Présents-excusés : Monsieur David LEPICIER et Madame Régine HERR

Lecture du compte-rendu de Conseil Municipal du 17 septembre 2018 approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2018-30 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Afin d'ajuster le budget voté en début d'année 2018, il est nécessaire de prendre 2 décisions modificatives :
-Virement de 5 000€ de la section d'investissement (chapitre 21- article 2113) à la section de fonctionnement (chapitre 014- article 739211)
-Virement de 30 000€ de la section d'investissement (chapitre 21 – article 2113) à la section de fonctionnement (chapitre 011- article 61551)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à ces virements de crédit.

DELIBERATION 2018-31 : INSTAURATION D'UNE ZONE 30 TRAVERSE DU VILLAGE ET HAMEAU RD 251

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, pour des raisons évidentes de sécurité :

- L'instauration d'une zone 30 sur la totalité de la traverse de la RD 251 : rue Jean Jaurès pour le village et sur l'ensemble du hameau de Bellevue. Une signalisation verticale et horizontale sera installée afin d'informer aux mieux les automobilistes.
- L'installation de coussins berlinois sur la rue Jean Jaurès aux intersections avec la rue De Chamisso et Rue Pasteur
- Une signalisation verticale et horizontale sera installée afin d'informer aux mieux les automobilistes ainsi que 2 panneaux préventifs « Attention, priorité à droite » de chaque côté du village avant l'entrée.

La signalisation réglementaire sera mise en place à compter de la prise d'effet de l'arrêté municipal correspondant.

DELIBERATION 2018-32 : CCID – PROPOSITION DE NOMS

Le Maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 7 membres titulaires dont le Maire et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité Française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle d'imposition directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la mission.

Les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Suite à la démission de Sabine MOUSQUET (membre titulaire), de Pascal COFFRE (membre suppléant) et de Eric CHATEL (membre suppléant), il est nécessaire de proposer 6 noms pour un membre titulaire et 2 membres suppléants.

Le Conseil Municipal décide donc de proposer les noms de 6 personnes afin de leur permettre la nomination par le Directeur des Services Fiscaux de 1 membre titulaire et 2 membres suppléants.

- Eric AUTREAU
- Anne-Laure GUILLEPAIN
- Bernard DAUGE
- Kirsten NEUBARTH
- Marie-France GARDES
- Sylvie ANDRIEUX